

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉMOLITION
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION 465-23 TEL QUE MODIFIÉ
Pour le 142, rue des Myosotis**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité de démolition de la Ville de Dunham tiendra une séance le 11 avril 2024 à 18 h 00, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Dunham situé au 3777, rue Principale ayant pour objet de statuer sur la demande de démolition suivante :

NATURE DE LA DEMANDE DE DEMOLITION

Le comité de démolition est saisi d'une demande de démolition du bâtiment principal situé au 142, rue des Myosotis à Dunham.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, par courrier électronique à greffe@ville.dunham.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Jessica Tanguay, greffière
3777, rue Principale
Dunham (Québec) J0E 1M0

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité de démolition relativement à cette demande à ladite séance.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

142, rue des Myosotis à Dunham – Lot 4 238 801 du cadastre du Québec



FAIT À DUNHAM, CE 28 MARS 2024.

(signé)

**Jessica Tanguay,
Greffière**